

N° 2023-120

**SIGNATURE DE L'AVENANT N°2 A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS  
ENTRE LES VERSANTS D'AIME, L'ESPACE ASSOCIATIF CANTONAL ET LA  
CAF DE LA SAVOIE**

L'an deux mil vingt-trois le 13 décembre, le Conseil Communautaire dûment convoqué le 7 décembre, s'est réuni à Aime-La-Plagne, sous la Présidence de Lucien SPIGARELLI, Président.

M. GOSTOLI est désigné secrétaire de séance.

Présents :

Mmes, BÉRARD Patricia, CHAMOUSSIN Bernadette, DUCHOSAL Sylviane, GIROD-GEDDA Isabelle, MARTINOD Marie, PAVIET Rose, VILLIEN Michelle.

MM. SPIGARELLI Lucien, BOCH Jean-Luc, FAVRE Didier, HANRARD Bernard, BROCHE Richard, DUC Jacques, DUCOGNON Guy, GOSTOLI Michel, PELLICIER André, VIBERT Christian.

Absents excusés :

Mmes CHENU Azélie (donne pouvoir à M. DUC), ASTIER Fabienne, FAGGIANELLI Evelyne, FAVRE Maryse, MAIRONI-GONTHIER Corine

MM. BOUTY Georges (donne pouvoir à M. PELLICIER), MARCHAND-MAILLET Thierry (donne pouvoir à M. FAVRE), SILVESTRE Jean-Louis, TRAISSARD Robert, VILLIBORD Guillaume.

En exercice : 27

Présents : 17

Absents : 10

dont pouvoir : 3

Le Président rappelle que la Communauté de Communes a signé en 2019 une convention d'objectifs et de moyens avec l'Espace Associatif Cantonal (EAC) et la Caisse d'Allocations Familiales de la Savoie, afin notamment de soutenir les actions en faveur de l'enfance et de la jeunesse sur le territoire. Outre un soutien logistique de la part de la Communauté de Communes des Versants d'Aime, une aide financière de celle-ci est accordée annuellement à l'EAC, sous réserve du vote des crédits chaque année par le Conseil Communautaire.

Un avenant n°1 à ladite convention a été signé pour l'année 2023.

Le Président propose d'établir un avenant n°2 à cette convention, d'une durée d'un an, soit du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024.

Le projet de l'avenant n°2 est présenté en annexe à la présente délibération.

Ceci exposé,

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré,

- nombre de votants : 20
- nombre d'abstentions :
- nombre de suffrages exprimés : 20
- nombre de votes « pour » : 20

- nombre de votes « contre » :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes des Versants d'Aime ;

Vu le projet d'avenant à la convention pluri partenariale d'objectifs et de moyens entre la communauté de communes des Versants d'Aime, l'EAC et la CAF de la Savoie ;

APPROUVE le projet d'avenant n°2 à la convention d'objectifs et de moyens;

AUTORISE le Président ou son représentant à signer ledit avenant ;

AUTORISE le Président ou son représentant à signer toutes pièces nécessaires à son exécution.

FAIT ET DELIBERE LE 13 DECEMBRE 2023

Ont signé au registre tous les membres présents.

Le Président,  
Lucien SPIGARELLI

**LES VERSANTS D'AIME**  
COMMUNAUTE DE COMMUNES  
1002, AVENUE DE TARENTOISE  
BP 60 - 73212 AIME-VA PLAGNE CEDEX